

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2021 à 20h15

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 22 juin 2021

Présents : Mme Carine STEINMETZ – Maire, M. Hubert KANDEL, M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL – Adjoint, M. Thierry STURTZER, M. François DERHAN, Mme Myriam PFLUMIO, M. Stéphane DIEBOLD, M. Julien PAULUS, Mme Emilie DAUL, M. Jérôme KLIPFEL, M. Benoît KEMPF, M. Frédéric MEYER et Mme Laura THAL.

Absent excusé avec procuration : Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire propose que Mme Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2021 DEL2021_032

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2021.**

Convention de mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique entre les communes de Huttendorf et Morschwiller DEL2021_033

Madame le Maire rappelle que par convention avec la CAH, l'agent technique Brice Schlosser est mis à disposition des communes de Huttendorf, Morschwiller, Berstheim et Wittersheim (dont 15h pour Huttendorf et 13h pour Morschwiller pendant la période printemps-été). Les élus des communes de Huttendorf et Morschwiller se sont mis d'accord sur la mise en place d'une convention de mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique qui consiste à partager équitablement les frais d'acquisitions de nouveaux équipements d'entretien entre les deux communes.

La convention est jointe en annexe et a été approuvée par le conseil municipal de Huttendorf en date du 11 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE la convention de mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique entre les communes de Huttendorf et Morschwiller,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.**

Acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse DEL2021_034

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir une tondeuse et une débroussailleuse. C'est la mairie de Morschwiller qui s'occupera de les acheter et qui refacturera la moitié du montant hors taxe et hors subvention à la commune de Huttendorf.

Plusieurs devis ont été demandés et c'est l'entreprise AGRIPRO CENTER de Morschwiller qui a été retenue pour un montant de 3 432,22 € HT.

La commune de Morschwiller devrait donc refacturer 1 716,11 € à la commune de Huttendorf, or la reprise de la tondeuse ETESIA donnée par la commune de Huttendorf s'élevant à 541,66 € doit être déduite de cette somme.

La commune de Morschwiller refacturera donc la somme de 1 174,45 € à la commune de Huttendorf.

Le coût supporté par la commune de Morschwiller sera donc de $1\,716,11 + 541,66 = 2\,257,77$ €.

Ces coûts sont calculés hors demandes de subventions qui sont en cours auprès du conseil départemental. Les sommes pourraient donc être révisées à la baisse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ACQUERIR** une tondeuse et une débroussailleuse pour un montant de **3 432,22 € HT.**
- **DE REFACTURER** une partie de cette somme à la commune de Huttendorf.

La séance est levée à 21h00.